Un brevet unitaire offre-t-il une meilleure protection aux inventeurs européens ?

21 septembre 2022, 08:02

Benoit Olbrechts

Ce sera le principal sujet d'une table ronde lors du séminaire « BU et JUB | L'impact sur votre entreprise » du 29 septembre. La cellule Brevets de Sirris et le centre PATLIB seront également présents et se joindront à la discussion.

Quels sont les avantages et les inconvénients ? Quelle est la situation en Belgique ? Les jeunes pousses et les entrepreneurs innovants ont-ils quelque chose à gagner du nouveau système européen des brevets ? Ou ne favorise-t-il que les grandes entreprises ?

Ce seront les objets de la table ronde, avec Elena Bertolotto, Conseillère principale du service des affaires juridiques chez Business Europe, François Gevers, Conseil en brevets européens et belges chez Gevers, Benoit Olbrechts, Responsable de la recherche technologique et des services de PI chez Sirris.

Les questions et réponses seront animées par Flip Petillion, Président de la commission PI et IT d'ICC BELGIUM.
La juridiction unifiée du brevet (JUB) est une juridiction internationale créée par les États membres de l'UE participants pour traiter la contrefaçon et la validité des brevets unitaires et des brevets européens, afin de mettre fin aux litiges parallèles coûteux et de renforcer la sécurité juridique.
Au cours de ce séminaire pratique, vous en apprendrez plus sur les implications exactes du BU et de la JUB pour votre entreprise, qu'elle soit une grande entreprise ou une PME.

Rejoignez-nous le 29 septembre à Bruxelles pour ce séminaire intéressant, organisé par la Chambre de Commerce ! Vous pouvez trouver le programme et vous inscrire (gratuitement) ici.

Auteurs



Benoit Olbrechts